

Communiqué de presse
31 janvier 2019 – 8:00h CET

FINANCIERE DE TUBIZE SA

Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles

Contact: Anne Sophie Pijcke, investorrelations@financiere-tubize.be

Annulation d'actions propres

Nouveau dénominateur

Information réglementée **31 janvier 2019**

Information requise par l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

Le Conseil d'administration de Financière de Tubize a, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale du 25 avril 2018, décidé en sa séance du 14 décembre 2018, de procéder à l'annulation des 36.000 actions propres acquises par la société le 26 novembre 2018.

Les actions ont été annulées par acte notarié du 30 janvier 2019. En conséquence, le capital de Financière de Tubize de 235.000.000 € est à présent représenté par 44.512.598 actions conférant le droit de vote.